



Paris, le 19 janvier 2026,

« Légaliser le pouvoir de donner la mort ne répond pas au devoir que nous avons d'accompagner la vie jusqu'au bout. »

Cardinal Jean-Marc Aveline, Président de la Conférence des évêques de France

Dans une vidéo mise en ligne ce lundi 19 janvier, le cardinal Jean-Marc Aveline revient sur la tribune publiée par les évêques de France sur le sujet de la fin de vie, afin de « *réveiller la conscience de ceux qui vont voter* ».

Quel message les évêques de France ont-ils voulu faire passer dans la tribune publiée à propos de la proposition de loi sur l'aide à mourir ?

Les évêques de France ont publié ce texte parce qu'il nous semble que **le moment est grave**. Il est grave, dans notre histoire humaine, chaque fois que quelqu'un s'approche de la mort et vit les derniers instants de sa vie. Dans ces moments-là, on ne peut pas placer de mots et qu'on ne peut pas tenter de comprendre à la place de celui qui le vit. Mais il est grave aussi, parce que **ce que contient l'actuelle proposition de loi, d'une part n'est pas nécessaire, d'autre part ne nous semble pas bon**. Ce n'est pas nécessaire, parce que la loi Claeys-Leonetti ou la loi qui est en cours et vise à développer les soins palliatifs suffisent à garantir le fait que la société s'engage à ne pas laisser seul quelqu'un qui est aux portes de la mort et qui a besoin d'être accompagné. Et cela ne nous semble pas bon, parce que les mots qui sont employés ne sont pas justes, et que **légaliser le pouvoir de donner la mort ne répond pas au devoir que nous avons d'accompagner la vie jusqu'au bout**. C'est pour cela que nous avons décidé de publier cette tribune et de tenter de mobiliser, s'il est encore temps, pour que nous ne laissions personne seul et abandonné face à la mort, autant que faire se peut, mais que nous n'en venions pas à légaliser le principe de donner la mort.

Vous avez en effet évoqué le fait que les mots de « fraternité » et de « liberté » ont été détournés de leur sens...

Oui, ces mots de « liberté », de « fraternité », d' « humanité » sont détournés de leur sens, parce que la véritable humanité, c'est **celle qui accompagne et prend soin jusqu'au bout, mais pas celle qui donne le pouvoir de se supprimer**. Des soignants témoignent souvent de situations où des personnes, qui auraient sans doute demandé la mort, se retrouvent accompagnées comme il convient et sont soulagées comme c'est nécessaire. Souvent, ce désir de mourir s'efface. Nous savons, parce que l'Église a aussi une certaine expertise dans ce domaine, que la vraie fraternité, la vraie l'humanité, la vraie liberté, permettent à la personne qui est aux prises avec cette difficulté, de souhaiter vivre. **Le désir de vivre est plus fort que le droit à mourir.**

Quel appel souhaitez-vous lancer ?



Le texte arrive au Sénat après quelques soubresauts, puis il reviendra à l'Assemblée. Ceux qui ont été élus, sénateurs ou députés, devront s'engager et prendre position. **Nous voudrions qu'ils prennent conscience de la gravité de cette loi et des seuils qu'elle amènerait à franchir d'un point de vue anthropologique, et vis-à-vis desquels il serait très difficile, ensuite, d'assurer qu'ils restent dans les limites de l'humain.** Quand nous regardons dans d'autres pays où de telles lois ont été votées, les clauses restrictives, mises au début, finissent par disparaître assez rapidement : cette perspective n'est pas à la hauteur de la dignité de l'humanité. **C'est pour cette raison que nous voulons alerter les consciences de ceux qui voteront en notre nom, pour qu'ils puissent voter « non » à la proposition de loi sur l'« aide à mourir », et surtout voter « oui » à celle encourageant les soins palliatifs,** parce qu'un quart de la population en France n'a pas accès à ces soins. Or, quand elle y a accès, cela change tout. Je le sais moi-même : dans ma famille, j'ai eu trois décès récemment : une personne qui a pu bénéficier de soins palliatifs et deux autres qui en ont bénéficié seulement à la toute fin. Et cela change tout.

Mais si on demande à nos élus de voter dans ce sens, nous devons aussi **nous engager pour accompagner ce vote, offrir notre disponibilité pour la mettre au service de cet accompagnement.** Cela suppose une formation, mais il y a besoin de gens qui tiennent la main des autres. C'est donc aussi, pour nous tous, un appel à nous engager. Parfois, la famille est présente pour tenir la main, et c'est ce qu'il y a de mieux. Parfois, c'est le personnel soignant qui d'ailleurs, dans sa grande majorité, pour ce que j'en comprends, n'est pas favorable à cette loi. Les soignants ont bien compris que l'on est petit devant le mystère de la souffrance et de la mort et **qu'il faut beaucoup d'humilité pour faire un peu d'humanité.** Ils l'ont bien compris, ils le savent, ils le disent. Nous publions donc cette tribune pour **réveiller la conscience de ceux qui vont voter, mais aussi celle de toutes les personnes de bonne volonté, pour que nous nous engagions** à accompagner cette humanité à cause de laquelle nous prenons cette position maintenant. C'est une position qui est ferme et qui est appellante pour tous.

Invitez-vous les fidèles catholiques à prier davantage en ce moment particulier ?

Oui, dans ce moment, mais pas uniquement. Dans ce moment, parce qu'il se joue quelque chose d'assez grave. **C'est rare que l'Église de France intervienne pour dire « Attention ! » Ce n'est pas nous qui votons, mais c'est nous qui alertons.** Effectivement, **il y a besoin de la force de la prière pour peser sur les consciences.** Mais la prière ne s'arrête pas là. C'est une force qui est grande et qui peut aider tous ceux qui sont confrontés aux portes de la mort à se sentir mystérieusement soutenus, parce que d'autres prient pour eux.